



# COLLÉGIALE DES FÉDÉRATIONS & SYNDICATS DE RÉFLEXOLOGIE

ENSEMBLE, POUR ALLER PLUS LOIN

Compte rendu du 15 septembre 2025

Cette norme AFNOR marque une étape historique pour notre métier : elle incarne le fruit de notre union, de notre engagement collectif et offre à chacun de nous un cadre clair et reconnu pour valoriser et protéger la réflexologie.

## Objectif de la visio

- Présenter la nouvelle norme AFNOR dédiée au métier de **réflexologue**.
- Expliquer son **contexte, contenu, bénéfices** et les démarches associées.
- Clarifier la différence entre **norme volontaire, label, certification et titre RNCP**.
- Présenter l'**annuaire de la Collégiale**.

## 1. Contexte et élaboration

- **Travail collectif inédit** : 4 organisations représentatives (FFR, SPR, FFER, ARRNC) + plus de 20 centres de formation.
- Plus de **2 ans de travail** : commissions, débats, consensus sur chaque mot.
- Objectif : **créer un cadre clair et commun**, reconnu par l'AFNOR, qui renforce la **crédibilité de la profession**.
- La norme a été **validée par la direction générale de la santé** qui n'a pas opposé de remarques bloquantes.

## 2. Ce que contient la norme

- **Définition du réflexologue et de la réflexologie**.
- **Champ de pratique** : objectifs, domaines d'intervention (prévention, maladies chroniques, soutien émotionnel...).
- **Déroulement d'une séance** : accueil, information, élaboration et suivi personnalisé.
- **Compétences attendues** : savoirs, savoir-faire (bilans, protocoles, suivi), savoir-être (éthique, posture, limites).
- **Formation initiale et continue** : durée, % de présentiel, évaluation, supervision/intervention.
- **Éthique et déontologie** : respect des lois, obligation d'assurance, limites professionnelles, orientation vers les soignants.  
**Veille professionnelle et réglementaire** : rôle des fédérations mais aussi responsabilité individuelle.

## 3. Nature et portée de la norme

- C'est une **norme volontaire** :
  - **Tout le monde peut l'acheter**, y compris le grand public.
  - Elle ne constitue **ni un label, ni une certification, ni un titre RNCP**.
  - Elle sert de **guide / cadre de référence** auquel un réflexologue peut choisir de se conformer.
- Si un réflexologue se revendique conforme : il doit pouvoir **le prouver en cas de contrôle** (DGCCRF, URSSAF, etc.).
- Elle constitue une **propriété intellectuelle AFNOR** : le texte complet ne peut pas être diffusé librement.

## 4. Bénéfices

### Pour les réflexologues :

- Cadre officiel et reconnu → crédibilité accrue.
- Outil pour se démarquer face à des praticiens non formés ou auto-déclarés.
- Gage de qualité pour rassurer clients, partenaires, institutions.
- Feuille de route pour progresser et organiser sa pratique.

### Pour la profession :

- **Unité et cohérence** → image solide auprès des institutions.
- Protection de l'appellation « réflexologue » contre une dilution dans d'autres métiers.
- Base commune pour de futures démarches (label, certification, reconnaissance officielle).

## 5. L'annuaire de la Collégiale

- Accessible aux réflexologues **adhérents d'une des 4 organisations**.
- L'achat de la norme **n'ouvre pas automatiquement l'inscription**.
- Déjà plus de **350 fiches pré-enregistrées**.
- Objectif : montrer une profession **structurée et homogène** aux institutions.
- Plus il y aura d'inscrits, plus cela donnera du poids pour avancer vers la reconnaissance.

## 6. Prix et accès à la norme

- **Prix unitaire fixé par AFNOR** : 89,40 € TTC (version PDF).
- Aucun bénéfice n'est reversé à nos structures.
- Négociations en cours pour tarifs réduits (adhérents, étudiants, centres contributeurs).
- Durée de validité : **5 ans** avant révision éventuelle.

## 7. Points de vigilance

- Ne pas confondre norme, label et certification.
- La norme est **nominative**, achetée à son nom, mais **ne prouve pas la conformité**.
- Communication possible : « Je choisis volontairement de me conformer à la norme AFNOR », mais cela implique un engagement réel.
- L'État n'aide pas beaucoup : la reconnaissance dépend de la mobilisation collective.

## 8. Conclusion de la visio

- La norme est une **avancée historique** pour la profession.
- Chacun doit se responsabiliser, s'approprier la norme et s'inscrire à l'annuaire.
- Plus la profession sera unie et structurée, plus elle aura de chances d'obtenir une **reconnaissance et une réglementation**.
- Replay et documents explicatifs disponibles via les fédérations et la Collégiale.

Ensemble, faisons vivre cette norme, engageons-nous dans l'annuaire et dans les travaux à venir : plus nous serons nombreux, plus nous aurons de force pour faire reconnaître et pérenniser notre profession.

Ensemble, donnons à la réflexologie la place qu'elle mérite.

Barbara Vigan, Elisabeth Breton et Elise Manzoni



Réflexologues RNCP  
Association des Réflexologues RNCP



Fédération Française des  
**RÉFLEXOLOGUES**



Syndicat Professionnel  
des **Réflexologues**



Fédération Francophone des Praticiens  
et Enseignants de la Réflexologie